



*Communiqué de presse
Saint-Denis, le 20 mars 2019*

Plan de lutte contre la pauvreté : lancement de la stratégie régionale à La Réunion

Amaury de Saint-Quentin, préfet de La Réunion, a réuni élus, collectivités, associations, usagers et citoyens, travailleurs sociaux, entreprises, services et partenaires de l'État dans le cadre de la conférence des acteurs pour la lutte contre la pauvreté en présence d'Annick Girardin, ministre des outre-mer, de Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, d'Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, de Cyrille Melchior, président du conseil départemental et d'Olivier Rivière vice-président du Conseil régional.

1. Cinq engagements majeurs pour un nouveau modèle social de l'émancipation

Le Président de la République a présenté la nouvelle stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté le 13 septembre 2018, conçue comme un nouveau modèle social de l'émancipation. La Réunion, particulièrement impactée par la pauvreté, est l'un des dix territoires démonstrateurs.

Lors de la conférence, Olivier Noblecourt a rappelé les cinq engagements de cette stratégie :

- rompre la reproduction de la pauvreté par l'égalité des chances dès les premiers pas ;
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;
- garantir un parcours de formation pour tous les jeunes ;
- rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;
- investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La conférence régionale a permis de présenter cette nouvelle stratégie aux acteurs réunionnais et d'identifier les chantiers prioritaires à mettre en œuvre dans la région au travers de quatre ateliers thématiques fixés par la délégation interministérielle. La conférence faisait suite aux ateliers participatifs et citoyens ayant réuni environ 300 personnes le mois dernier dans les quatre arrondissements de La Réunion.

La conférence régionale des acteurs se réunira deux fois par an, sous l'égide du préfet.



2. Seize thématiques prioritaires à La Réunion

La conférence s'est articulée autour de quatre ateliers animés : enfance et soutien aux familles, place des jeunes dans la société réunionnaise, orientation, formation et emploi et enfin accompagnement et aide aux personnes vulnérables.

Ces ateliers ont permis de travailler sur seize thématiques prioritaires identifiées à La Réunion :

- le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et de la mixité sociale ;
- le plan de formation des professionnels de la petite enfance en lien avec l'Éducation nationale ;
- le développement du soutien aux parents et la création de centres sociaux ;
- l'accompagnement des familles vers le logement ;
- l'accès à l'alimentation ;
- la santé : centres de protection maternelle et infantile (PMI), centres de santé, dispositifs médico-sociaux, etc. ;
- la réussite scolaire ;
- l'obligation de formation, avec notamment le déploiement du dispositif PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et des points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) ;
- l'accompagnement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance ;
- les parcours d'insertion : orientation, décloisonnement des parcours, accès aux solutions d'accompagnement et de formation ;
- la structuration de l'offre d'accompagnement, avec la garantie d'activité, l'insertion par l'activité économique et l'essaimage des expérimentations ;
- l'engagement des entreprises ;
- la participation des personnes accompagnées ;
- l'accès aux droits et les accueils sociaux ;
- la formation au travail social ;
- La prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Lors de la conférence a été acté la désignation d'un animateur pour chacune de ces mesures. Ces animateurs sont issus du monde associatif, de l'entreprise, des opérateurs de la protection sociale ou de l'emploi, des collectivités territoriales et de l'État.

L'État et le Conseil départemental s'engagent ensemble, notamment pour améliorer l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA mais aussi soutenir les parents dans leur mission d'éducation et développer la prévention pour la petite enfance et les jeunes adultes. Le soutien de l'État à ces actions s'élève à près de 7M€ en 2019 et sera porté à près de 11 M€ dans 3 ans.